



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 novembre 2022 à 20h30 à la salle du conseil, située au 140-A route de l'Église, Saint-Joseph de Kamouraska, conformément à l'avis public affiché le 24 novembre 2022.

Les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de cette séance jeudi le 17 novembre 2022.

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,
Madame LA CONSEILLÈRE
Manon Guérette,
Messieurs LES CONSEILLERS
Francis Boucher,
Jeremy Huckle,
Michel Bélanger,
Et Charles Montamat

Est absent : Monsieur LE CONSEILLER
Renaud Ouellet

Tous les membres présents du conseil forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Hélène Tousignant, adjointe à la direction est présente.

15-11-2022

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande de commandite panier de Noël
4. Problème inondation rang 9
5. Ajustement du Contrat de déneigement des édifices, infrastructures de sécurité incendie et sites de traitement des eaux usées de la municipalité
6. Suivis patinoire

7. Avis de changement église
8. Période de questions
9. Levée de la séance

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance ;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adoptent en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

16-11-2022

DEMANDES DE COMMANDITES

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présent du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska paye :

- Un montant de 100 \$ pour le soutien des paniers de Noël du Kamouraska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-11-2022

AUTORISATION DE DÉPENSER UN MONTANT DE 1 000 \$ POUR DÉTRUIRE LE BARRAGE DE CASTOR SUR LE RANG 9

Il est proposé par M. Michel Bélanger et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'autoriser une dépense de maximum 1 000 \$ plus taxes pour sous-traiter les travaux afin de détruire le barrage de castor et de se débarrasser des castors dans la mesure du possible.

AJUSTEMENT DU CONTRAT DE DENEIGEMENT DES EDIFICES ET INFRASTRUCTURES DE SECURITE ET SITES DES EAUX USEES DE LA MUNICIPALITE OCTROYE A VAL MOREAU INC

Le contractant nous a contacter afin de demander une prime monétaire pour pallier la hausse fulgurante du prix du diésel. Aucune clause d'ajustement de prix n'est prévue au contrat, donc l'article **938.0.4** du code municipal du Québec rend illégal cette pratique. Donc, aucune compensation ne peut et ne sera offerte.

SUIVIS DE L'EMBAUCHE DE LA PATINOIRE

À la suite de plusieurs tentatives pour faire l'embauche d'un responsable de la patinoire pour 2022-2023, la municipalité n'a toujours pas reçu de candidature. Pour le moment, la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska n'est pas en mesure d'offrir ce service aux citoyens.

18-11-2022

ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE CHANGEMENT POUR UN RACCORDEMENT TEMPORAIRE POUR L'ENTRÉE D'EAU

Il est proposé par M. Jeremy Huckle et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'autoriser une dépense de 495.86 \$ concernant les travaux proposés par le contracteur Construction Charest et fils sur l'avis de changement ME-14.

PÉRIODE DE QUESTIONS

19-11-2022

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance extraordinaire soit levée à 20h44.

Nancy Saint-Pierre
Mairesse

Hélène Tousignant
Adjointe à la direction

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Nancy Saint-Pierre,
Mairesse